

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL**

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU MERCREDI 26 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice	14
Membres présents <i>(titulaires et suppléants)</i>	8
Membres votants + procurations	10
DELIBERATION N° 2025-005	

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SIX
FEVRIER A DIX HEURES,**

se sont réunis en réunion ordinaire au sein de la Mairie de la Commune de Théoule-sur-Mer (06590), les membres du Comité Syndical légalement convoqués le 19 février 2025, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA— Jean-Pierre KLINHOLFF - Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD - Sylvie BLANC

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Michel FELIX - Isabelle MARTEL - Charles MARCHAND - Martine BOUVARD –

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

**Frédéric MASQUELIER a donné procuration à Sylvie BLANC
Mireille ANILLO a donné procuration à Jean-François MOISSIN**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eve STEINMETZ

.....*.....

OBJET : Soutien en ingénierie aux démarches Opération Grand Site dans le cadre du Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel auprès de la DREAL PACA pour l'année 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la dotation mise en place lors de l'inspection générale sur les OGS d'octobre 2022,

CONSIDÉRANT l'implication du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans toutes actions en vue de la protection, la valorisation et la préservation du massif de l'Estérel.

EXPOSE :

Depuis 2018, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel conduit la démarche Grand Site de France avec l'ambition d'obtenir le label Grand Site de France. En 2024, une avancée majeure a été franchie avec la validation du projet et du programme d'actions par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP). Cette reconnaissance institutionnelle souligne la reconnaissance des efforts entrepris pour préserver et valoriser durablement le Grand Site.

Dans ce cadre, la DREAL PACA propose un soutien financier sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60.000 € pour renforcer l'ingénierie du projet.

Ce financement permettra :

- L'animation et la coordination des actions prévues dans le Projet Grand Site de France Massif de l'Estérel,
- Le renforcement des compétences en paysage, à travers des formations spécialisées destinées aux agents du Syndicat,
- L'élaboration de trois schémas d'intention pour guider les aménagements paysagers de trois portes d'entrée secondaires : Malpasset, Chapelle Saint-Roch et Le Blavet.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la DREAL PACA, en reconnaissant son importance pour le renforcement des compétences et l'animation nécessaires au Projet Grand Site de France Estérel,
- **SOLLICITE** un montant de 60.000 € de subvention de fonctionnement pour la prise en charge du poste de cheffe de projet Grand Site Massif Estérel, la formation paysage de deux agents du Syndicat, renforçant leur expertise dans les domaines clés du projet et la réalisation de trois schémas d'intention pour guider les aménagements paysagers,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et le dépôt de cette demande de subvention,
- **PREND ACTE** de l'approbation des projets et du programme d'actions lors du Comité de Pilotage de l'Opération Grand Site du 1^{er} octobre 2024, validés par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 7 novembre 2024,

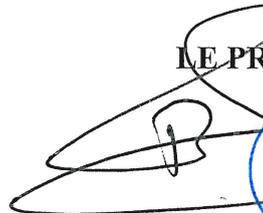
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les actions décrites dans cette demande.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME,

Le 26 février 2025

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA